



## LES CONDITIONS D'UNE RELANCE INCLUSIVE

Pour soutenir les entrepreneurs en situation de précarité, ayant peu de ressources, à faire face à l'urgence immédiate et à rebondir lors de la sortie de crise, pour préparer la relance économique.

Les microentrepreneurs représentent plus de 80% des entreprises actives en Belgique et constituent ainsi l'un des premiers employeurs.

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'engagement des pouvoirs publics et leur capacité de réaction pour aider les entreprises et les indépendants en Belgique à faire face aux mesures prises par le gouvernement pour stopper la pandémie covid-19.

Les mesures d'aides prises par les pouvoirs publics sont nécessaires, mais certaines sont insuffisantes, notamment pour les micro-entrepreneurs en précarité. C'est pourquoi nous tenons ici à formuler une série de propositions visant à améliorer les mesures d'urgence actuelles, et à préparer un plan de relance inclusif, bénéficiant à toutes les unités économiques du pays, dont les micro et petites entreprises.

#### SOMMAIRE

P.3 : Aperçu de l'impact de la crise actuelle sur les micro-entrepreneurs

P.4: Présentation du plan de soutien mis en place par microStart

P.7 : L'importance du soutien de nos partenaires privés et publics

P.7: Nos propositions pour améliorer l'accès aux aides d'urgence

P.9: Nos propositions pour une relance inclusive





## 1. Une crise majeure, un impact sans précédent sur les travailleurs indépendants

Les micro-entrepreneurs, indépendants, indépendants complémentaires sont, comme la plupart des entreprises, fortement impactées par la crise. Parmi ceux-ci, il est une catégorie encore plus violemment impactée que les autres : celle des travailleurs indépendants à faible revenu, qui ne disposent ni de la trésorerie ni des fonds propres suffisants pour faire face et affronter l'arrêt brutal (et total pour la plupart d'entre eux) de leur activité. Ce sont typiquement les entrepreneurs financés et accompagnés par microStart.

Nos clients ont en effet un faible niveau de formation, une exclusion du crédit bancaire et un accès difficile aux démarches et aux procédures administratives. L'impact de la crise est d'autant plus fort du fait que :

- Leur entreprise est le plus souvent très récente ;
- Elle relève le plus souvent des secteurs les plus concernés par le confinement (commerce, horeca, services à la personne, etc.);
- Ils ne disposent pas d'épargne personnelle ;
- Ils ne sont pas toujours en mesure d'accéder aux différents dispositifs prévus par les pouvoirs publics pour faire face à la crise.

Dès la première semaine du confinement, les conseillers, salariés et bénévoles, de microStart, ont contacté individuellement par téléphone la totalité des entrepreneurs financés et accompagnés par microStart pour:

- Faire le point de leur situation ;
- Leur apporter des conseils afin notamment de leur permettre d'accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics;
- Leur proposer des solutions adaptées à leur situation financière (report d'échéance, prêt d'urgence).

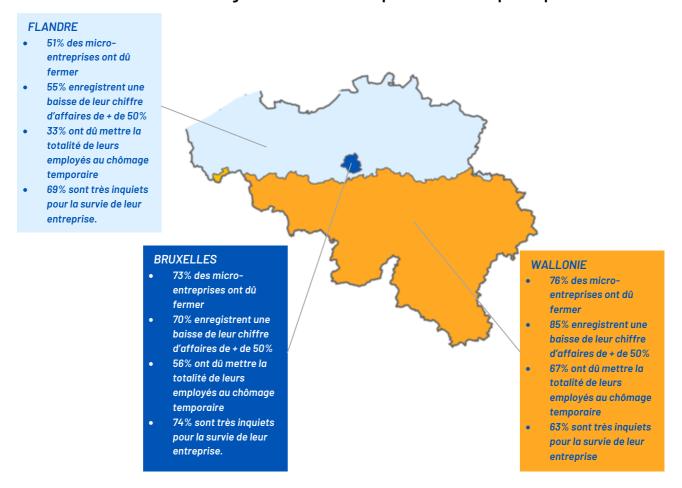
À la mi-avril, 2 900 entretiens individuels ont été réalisés auprès des microentrepreneurs financés et accompagné par microStart, qui ont fait l'objet de comptes-rendus dans notre système d'information. Avec le soutien d'Accenture, ces entretiens ont été complétés par une enquête en ligne, réalisée entre le 13 et le 28 avril, auprès d'environ 350 micro-entrepreneurs accompagnés (prospects) ou financés (clients) par microStart. Parmi nos clients, 3/3 ont dû fermer leur activité et 70% estiment que leur chiffre d'affaire a diminué de plus de 50%. 69% des répondants sont très ou extrêmement inquiets pour la survie de leur activité dans les 6 prochaines semaines. ½ de ces micro-entrepreneurs engagent du personnel et 64% ont dû les mettre en chômage temporaire.

Les microentrepreneurs sont les plus impactés par la crise. La grande majorité a vu son chiffre d'affaires diminuer de + de 50% en un mois (contre -30% au niveau national selon l'enquête Beci/SNI/UWE/ Unizo/Voka).





### La Wallonie est la région où les micro-entrepreneurs sont les plus impactés.



## 2. Le plan d'action microStart

Face aux difficultés rencontrées par les micro-entrepreneurs, microStart se mobilise par la mise en place d'un plan de soutien, la sollicitation de ses partenaires et l'interpellation des pouvoirs publics pour que les petits entrepreneurs à faible revenu ne soient pas, dans l'angle mort entre salariés et PME, les oubliés des politiques publiques.

#### 2.1. Mesures d'urgence

Dès le 16 mars, microStart a intégralement organisé ses activités à distance afin de continuer à accueillir, financer, accompagner et conseiller l'ensemble de ses clients et des personnes susceptibles de bénéficier de ses services.

Durant cette période la priorité était évidemment de permettre aux personnes de supporter le choc de l'interruption ou de la baisse drastique d'activité, et d'éviter les situations de détresse matérielle totale.





En 1,5 mois + de 3200 appels téléphoniques traités. + de 475 participants aux webingires. 35% des crédits rééchelonnés. Près de 250 000€ de crédits de trésorerie décaissés.

Dès le 18 mars, 6 mesures spécifiques ont été déployées dans cet esprit :

- Ouverture d'une helpline téléphonique et d'un email dédié ;
- Un coaching individuel à distance de l'ensemble des personnes financées par microStart;
- L'organisation de webinaires hebdomadaires pour informer le plus grand nombre d'indépendants des mesures d'aides publiques ;
- procédure accélérée de report d'échéance et de rééchelonnement;
- Un dispositif de crédit de trésorerie (financé par microStart), complété par un mécanisme de prêt d'honneur (avec l'appui de Funds For Good dans un premier temps);
- Emailing régulier adressé à l'ensemble de nos clients, employés et bénévoles.

#### 2.2. Plan de relance microStart

La reprise des activités, et plus largement la relance économique post-confinement, est le sujet majeur d'anxiété des entrepreneurs. La plupart de nos clients ont peur de ne pas pouvoir redémarrer leur activité après cette période de confinement, et près de 60% craignent de manquer de fonds pour payer les charges mensuelles et/ou assurer la continuité de l'activité. Pour un grand nombre, la reprise exigera la reconstitution complète du fonds de roulement, à laquelle s'ajoutera la prise en charge du passif (dettes financières, de loyers, fiscales ou sociales). Pour d'autres, il s'agira d'adapter leur activité ou créer une nouvelle entreprise. Dans ces conditions l'accès à des fonds propres, ou à défaut à des quasi-fonds propres, ainsi qu'à un accompagnement renforcé, seront la clé du redémarrage.

C'est dans cet esprit que microStart a anticipé les besoins des micro-entrepreneurs et mis au point un plan de en 2 phases :









L'appui des partenaires privés et publics est clé pour la mise en place de ce plan d'envergure. Celuici doit également être accompagné par une politique publique ambitieuse de soutien au travail indépendant pour permettre la relance de l'activité des entrepreneurs individuels à faible revenu.





## 3. microStart a besoin de l'appui de ses partenaires publics et privés

-30% de baisse d'activité. + de 35% de reports d'échéances

microStart est également fortement impactée par la crise, en raison de la baisse probable de la production de microcrédits qui nuira à sa capacité d'autofinancement et par l'augmentation du risque qui va résulter de la situation difficile dans laquelle vont se trouver de nombreux microentrepreneurs.

Le plan de relance des activités des créateurs d'entreprises microStart sollicite des moyens financiers supplémentaires dont elle ne dispose pas encore, microStart compte donc sur le soutien de ses partenaires financiers pour faire face.

Certains d'entre eux, à commencer par BNP Paribas Fortis, Funds For Good, Degroof Petercam et la Fondation Bernheim ont déjà confirmé leur contribution au plan de relance de microStart, afin de constituer un premier fonds de prêt d'honneur et renforcer les outils nécessaires à l'accompagnement des micro-entrepreneurs. Le refinancement des lignes de microcrédit est également intégralement assurer par BNP Paribas Fortis.

Un soutien massif de l'ensemble des partenaires financiers publics et privés est cependant indispensable pour assurer le financement des prêts d'honneur, et/ou apporter des solutions de garantie.

- Le besoin en fonds de prêts d'honneur, pour les prochains mois, est estimé à 2,2 millions d'euros, sous forme de fonds dédiés. Près de 25% des besoins sont déià couverts.
- microStart souhaite également, en tant qu'institution de microfinance, pouvoir bénéficier des mécanismes de garantie d'état fédéral et/ou régionaux. Cette garantie est nécessaire pour garantir nos lignes de crédits empruntés auprès de notre partenaire bancaire et pour assurer notre capacité à refinancer et restructurer les microcrédits de nos clients déjà actifs, service non couvert par la garantie EaSI 2 du Fonds Européen d'Investissement, mais hautement nécessaire pour soutenir financièrement les micro-entrepreneurs et permettre leur relance.

Participer à la constitution d'un fonds de prêts d'honneur.

Ouvrir les garanties d'état aux institutions de microfinance.

# 4. Propositions pour améliorer l'accès aux dispositifs publics d'aides d'urgence

Les micro-entrepreneurs, partout en Belgique, sont parmi les plus vulnérables et plus impactés par la crise Covid-19. Pour un grand nombre d'entre eux, les aides couvrent au mieux une partie des charges privées (droit passerelle, comme revenu de remplacement) et/ou une partie des charges professionnelles (prime unique régionale variant de 1.500€ à 5.000€, selon la région et le secteur d'activité). De plus, certains entrepreneurs restent inéligibles aux dispositifs d'aides d'urgence. Nous





demandons que les mesures suivantes puissent être prises afin d'aider un maximum d'indépendants:

### 4.1. Elargissement des primes régionales à l'ensemble des secteurs touchés, peu importe

40% des microentreprenreurs sont des starters (<2 ans).

**Exemples** d'activités nécessitant soutenues:kiné sithérapeutes, sociétés de nettovaae en entreprises, etc. Nous demandons que les primes d'urgence ne soient pas réservées uniquement aux secteurs d'activité ayant dû obligatoirement fermer leurs portes. Beaucoup de commerces sont impactés car les fournisseurs ont également fermé, les clients ont annulé leurs commandes ou leur nombre a drastiquement diminué, la distanciation sociale n'est pas possible, etc. D'autres pré starters sont également impactés car ils n'ont finalement pas pu lancer leur projet.

Certains se voient refuser la prime car ils ont été exonérés de cotisations suite à une pause dans l'activité en 2019, à un lancement plus difficile que prévu ou encore parce qu'ils ont changé de statut (passage de complémentaire à complet suite à l'utilisation de la mesure tremplin indépendant).

Enfin, nous demandons que la décision de l'octroi des primes soit automatisée. Actuellement, elle est faite au cas par cas et de manière manuelle ce qui engendre des délais de réponses très longs et parfois des demandes de compléments d'informations après plus de 20 jours. Des mesures ont été partiellement prise par les gouvernement régionaux, mais restent insuffisantes.

#### 4.2. Augmenter le montant des primes uniques

Cette indemnité est versée une seule fois et ne permet pas, dans certains cas, de combler toutes les charges incompressibles des indépendants, alors que le confinement, par urgence sanitaire, a été rallongé deux fois depuis l'annonce de ces primes. Une mesure déjà partiellement prise par le gouvernement flamand : +160€/jour d'indemnité versée à compter du 5 avril et pourrait servir d'exemple pour les autres régions.

Les charges fixes incompressibles sont en moyenne de 2600€/mois mais ¼ des microentrepreneurs ont des charges fixes supérieures à 5000€.

### 4.3. Allonger la période des aides jusqu'à fin décembre 2020

Les différentes études déjà menées, dont l'étude BECI/SNI/Unizo/VOKA/UWE, montrent, en milieu de confinement, que déjà 40% des entrepreneurs craignaient des situations de faillite. Ce chiffre passe à 69% si nous considérons les micro-entrepreneurs ayant participé à l'enquête d'impact microStart-Acenture.





### 4.4. Des mesures pour les loyers professionnels

50% des microentrepreneurs interrogés expriment la nécessité d'une aide financière pour payer leur loyer

De nombreux indépendants, comme près de 70% des micro-entrepreneurs soutenus par microStart, doivent assumer, malgré la crise, des charges de loyer pour préserver leur commerce. Il s'agit ici d'encourager les communes à prendre des mesures concernant les loyers professionnels : suppression du précompte immobilier et des loyers perçus par l'État. Une mesure partiellement mise en place par la Commune de Bruxelles par exemple.

## 5. Propositions pour préparer les conditions d'une relance inclusive

### Apporter des fonds propres aux micro-entrepreneurs pour assurer leur relance

Les besoins moyens estimés sont de 12.000€ par entrepreneur pour assurer la relance.

MAIS 70% des microentrepreneurs soutenus par microSart vivent sous le seuil de pauvreté et 16% des personnes sont fichées à la BNB (et donc sont exclues bancaires) avant d'accéder à

Les prêts d'honneur que microStart proposera ne suffiront pas à couvrir les besoins financiers pour le redémarrage des entrepreneurs en situation de précarité. Ces derniers ne disposent en effet pas d'une épargne personnelle ou d'une trésorerie suffisante susceptible d'être mobilisée. Ils sont également exclus du système bancaire classique et ne bénéficient donc pas de la garantie d'état ou des autres soutiens déployés par le secteur.

C'est pourquoi, avec la totale conviction qu'il s'agit là d'une mesure indispensable, sans laquelle le travail indépendant des personnes en situation d'exclusion sociale et financière sera totalement sinistré, nous demandons qu'une prime de redémarrage de 4 000€ soit octroyée à tous les travailleurs indépendants, quel que soit leur statut ou secteur d'activité, à l'issue de la période d'aides d'urgence, dès lors qu'ils étaient en activité au 18 mars 2020.

#### 5.2. Exonération des taxes et cotisations sociales

Il nous semble important de maintenir certaines dispositions prises pendant le confinement et notamment la possibilité de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales, d'impôts et des flexibilités au niveau du paiement de la TVA pendant la période relance pour chaque indépendant. Le gel des cotisations patronales la première année pour l'embauche de personnel (au-delà de la première embauche) pourrait également inciter ces mêmes entrepreneurs à réengager du personnel.

33% des microentrepreneurs soutenus par microStart emploient du personnel. 64% ont dû recourir aux mesures de chômage temporaire.





### 5.3. Maintenir la création d'entreprise comme facteur d'insertion

Afin de favoriser l'insertion du plus grand nombre, et notamment des candidats entrepreneurs en situation de précarité qui envisageaient la création de leur propre emploi avant le confinement, il est demandé que l'entrepreneuriat soit promu comme vecteur d'inclusion, et que des mesures d'appui et incitatives soient prises par les gouvernements :

- Renforcer de la mesure tremplin et rallonger sa durée à 24 mois afin de favoriser la création d'entreprises par les chercheurs d'emploi;
- Maintenir le revenu d'insertion des allocataires des CPAS, de manière automatique, pour la création de leur entreprise et pendant les 12 premiers mois de leur activité.
- Promouvoir les organismes d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises
- Encourager et renforcer les mécanismes de primes, bourses et autres soutiens financiers



